

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03.02.2025

Délib 2025.02/01	Approbation du procès-verbal de la séance 19.12.2024
-------------------------	---

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 19.12.2024 rédigé par Catherine JARRI, secrétaire de séance

Délib 2025.02/02	Délibération concernant un fonds de secours pour Mayotte
-------------------------	---

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sonchamp tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal de Sonchamp de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 2 500 € à La Croix rouge Française –

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour / 2 abstentions / 1 contre) **ACCEPTE** de faire don de 2 500 euros

Délib 2025.02/03	Délibération concernant la mesure provisoire du loyer de l'Epicurienne
-------------------------	---

Madame Le Maire, procède à la lecture du courrier de Mme OMNES qui sollicite le Conseil Municipal pour conserver son loyer actuel de 100€/mois.

Madame Le Maire procède à la lecture de l'analyse des éléments communiqués.

« En dépit d'une baisse du chiffre d'affaires global la marge brute sur les produits et services vendus a été préservée. La fermeture du commerce sur les ponts du mois de mai n'a pas eu d'impact sur son résultat d'exploitation. Si son salaire a effectivement baissé Mme Omnes étant l'associée unique de l'Eurl Epicurienne, elle a vu ses revenus provenant de la société croître. Concernant le ratio Dettes/Capitaux Propres, celui-ci a également évolué favorablement mais reste néanmoins élevé et dénote une situation financière encore très précaire. En conclusion, même si la situation financière de l'Epicurienne s'améliore, le revenu de l'activité exercée par Mme Omnes ne correspond encore qu'approximativement à 90% du SMIC.

VU le bilan financier présenté par Mme Sophie MERLINO/ OMNES,

Considérant que Madame Sophie MERLINO/ OMNES propose des activités de restauration, d'épicerie, dépôt de pain, point poste, et autres activités à développer comme indiqué dans le bail commercial selon la demande et les besoins locaux ; que ces activités sont conformes à l'usage du local commercial et qu'elles permettent de maintenir le commerce de services de proximité et le service à la population, **Considérant** les travaux réalisés pour développer l'activité du restaurant ouvert depuis mars 2018, **Considérant** les difficultés rencontrées pour pérenniser les activités du commerce, **Considérant** la volonté de la commune de conserver un service de proximité accessible à la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) : DECIDE de conserver le montant du loyer mensuel à 100 euros à partir du 1^{er} février 2025 et ce jusqu'au 31 janvier 2025.

PRECISE que les charges restent à la charge entière de Madame Sophie MERLINO/ OMNES, que le loyer sera revu après la période visée ci-dessus après présentation du bilan et de l'activité, que cette mesure est propre à l'occupant actuel du local commercial. En aucun cas, cette mesure ne s'appliquera en cas de cession ou de fin d'activité.

Pour faire suite à cette délibération, Madame Le Maire rappelle que Mme OMNES cherche à vendre depuis plus d'un an. Que le premier acquéreur n'a finalement pas donné suite. A ce jour Mme OMNES aurait une nouvelle proposition.

Après un premier rendez-vous en mairie, le nouveau commerce « La grange d'Isabelle » ferait :

- De la restauration rapide le midi et salon de thé
- Décoration d'intérieur et prêt à porter féminin.
- Le repreneur propose de garder le point poste et le dépôt de pain sur commande.
- Il n'y aura plus d'épicerie d'appoint mais uniquement de l'épicerie fine.

La personne a déjà un commerce à Chevreuse, n'a pas fait d'étude de marché sur Sonchamp, vend sur internet et habite Sonchamp.

Pour le moment pas de négociation sur le bail, elle est prête à louer avec le loyer réel à 500 euros + charges.

Une discussion a lieu pour savoir si le commerce doit rester un commerce de proximité de multiservices ou si le Conseil Municipal souhaite recevoir une rentrée d'argent qu'elle n'a pas depuis l'installation de l'Epicurienne.

Madame le Maire souhaite sonder les membres du Conseil Municipal, et à la majorité : (9 pour / 7 contre / 1 abstention) : les membres sont favorables à l'installation de ce nouveau commerce. Les modalités du bail seront revues lors d'un prochain Conseil Municipal.

Délib 2025.02/04	Délibération concernant la remise gracieuse pour le loyer des médecins
-------------------------	---

Considérant que le loyer en 2024 était de 1016.55 euros, qu'il était divisé en 3 : soit 338.85 euros pour chaque médecin.

Considérant que le docteur LISON, a donné son préavis fin septembre 2024 et que la part du Docteur LISON n'est plus payée, Considérant que les travaux du cabinet médical ont pris du retard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que lorsque les médecins seront dans le nouveau cabinet, chacun aura son loyer et ses charges.

ACCORDE une remise gracieuse de 338.85 euros en octobre, novembre et décembre 2024 puis janvier 2025 soit 1 355.40 euros sur le loyer des médecins INDIQUE que le déménagement des praticiens dans les nouveaux locaux est prévu le week-end du 8 février ACCORDE en cas de retard la remise gracieuse jusqu'au déménagement final.

Délib 2025.02/05	Rapport sur les indemnités des élus 2024
-------------------------	---

C'est un rapport annuel obligatoire.

En 2024, le Conseil Municipal avait voté 76 000 euros de budget pour financer les indemnités des élus (Maire et adjoints).

C'est finalement 60 246.95 euros qui ont été dépensés. Une éventuelle augmentation du point d'indice imposée par l'état avait été provisionnée mais celle-ci n'a pas eu lieu et, un adjoint démissionnaire n'a pas été remplacé ce qui explique cette différence à la baisse. Les indemnités de l'adjoint démissionnaire ne sont pas réparties parmi les élus restants en place. Les indemnités sont très cadrées en fonction du nombre d'habitants.

Délib 2025.02/06	Délibération concernant la signature convention Accompagnement Elèves en Situation de Handicap
-------------------------	--

L'intervention des AESH pendant la pause méridienne dans le cadre de la prise en charge de leur rémunération par la DSDEN des Yvelines, nécessite la conclusion préalable d'une convention entre madame le Maire de Sonchamp et monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines.

Cette convention permet de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des AESH sont affectés à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne.

Actuellement 3 enfants sont concernés et 2 AESH intéressées.

Considérant la nécessité de mettre en place l'intervention des AESH sur le temps du midi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE tout pouvoir à Mme Le Maire pour signer cette convention qui sera annexée à cette délibération

Délib 2025.02/07	Délibération concernant la signature d'une convention facultative auprès du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail
-------------------------	--

Cette convention avec le CIG est signée pour 3 ans et a pour objet une mission facultative d'inspection en santé et sécurité du travail. Il n'y a pas d'engagement. Si la commune fait appel à leurs services, un agent est mis à disposition et un taux horaire est appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE le CIG Grande Couronne à assurer la mission d'inspection en santé et sécurité du travail

DONNE tout pouvoir à Mme Le Maire pour signer cette convention qui sera annexée à cette délibération CHARGE Madame Le Maire à inscrire le budget nécessaire pour 2025

Délib 2025.02/08	Demande officielle de la commune auprès du PNR pour un accompagnement sur le dossier des inondations
-------------------------	---

Madame Le Maire procède à la lecture de la demande officielle d'accompagnement du PNR pour œuvrer à la résolution de la problématique de ruissellements sur notre commune.

Délib 2025.02/09	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Cabinet médical : demain dernière réunion de chantier. Déménagement semaine prochaine. Pour l'instant la commune arrive à 90% du budget. Il n'y a pas de dépassement dû à de mauvaises surprises. Le suivi des architectes est pleinement satisfaisant

Voirie/ terrains :

- Vigilance précipitations et crues : des sacs de sables et/ ou boudins barrière inondation ont été distribués à certains habitants, d'autres ont été placés directement aux endroits sensibles pour permettre une mise en place rapide.
- Fossé de Chatonville : l'écoulement de l'eau est fluide ce qui rassure les habitants. L'intervention qui a été faite semble être efficace. Sacs de sables et boudins déposés chez les habitants.
- Le dernier curage des fossés a été fait en 1990. Il existe un classement des fossés en 2 catégories avec bande enherbée (cours d'eau) ou sans (fossé). La question se pose pour entretenir des fossés appartenant à la mairie et situés sur des parcelles privées. Luc JANOTTIN propose d'organiser une réunion avec tous les agriculteurs concernés.
- Les 2 derniers devis pour le curage et le broyage des fossés ont été reçus cette semaine. Le coût est important à cause de l'évacuation de la terre. Un courrier est à la rédaction pour envoyer aux agriculteurs ayant des terres qui longent les fossés.
- Inondations : Le Département débloque 50 000 euros pour aider les agriculteurs lorsqu'il y a eu dégradation des corps de ferme. 10 candidats potentiels ont transmis leur dossier. L'aide représente environ 20% des factures : 1 agriculteur sur la commune
- Transfo ENEDIS à Louareux : ne sera pas enlevé en 2025, ENEDIS n'ayant pas le budget pour ces travaux.

Bâtiments :

- Amélioration du système d'alarme de la mairie pour 2025 : une étude est en cours pour l'ouverture par visiophone.
- Eglise : le 27 février devraient démarrer des travaux de nettoyage de la toiture. Nous sommes en attente de coordination du maçon et du couvreur afin de limiter la durée des travaux. Le cas échéant, les travaux vont s'étaler sur 1 mois au lieu de 15 jours et 3 places de stationnement seront mobilisées sur le parking de l'église.

Evènements :

- Croix rouge : va mettre en place un véhicule itinérant qui passe de commune en commune pour aider les gens sur différentes problématiques. C'est un service pour lutter contre l'illectronisme et le non-recours. La commune va postuler pour obtenir une date de passage.
- Réunion avec les parents d'élèves en mairie : des questions concernant le périscolaire ont été abordées : demande d'ajout sur les menus d'un pictogramme de cochon lorsqu'il y a du porc sur les menus et éviter les mélanges, communication des ateliers du midi, questions sur l'étude et l'heure des repas, décharge pour départ après le bus.
- Reconnaissance de catastrophe naturelle pour la 2ème inondation du 16 au 20 octobre 2025.
- 5 mars à 20h réunion publique sur les inondations à la salle des fêtes
- Assises de l'eau organisé par le département : quelques chiffres :
 - o Vigilance orange du 9 au 10 octobre 2024 tempête KIRK - entre 35 et 80.3mm sur le département (80.3mm à Trappes- 2ème rang du max sur 24heures depuis 1904.) 140 sapeurs-pompiers mobilisés.
 - o Vigilance orange du 17 au 18 octobre 2024 tempête LESLIE – entre 5 et 43.3mm sur le département (43.3mm au Perray en Yvelines dont 14.5mm/1h à 14h) – 90 sapeurs-pompiers mobilisés.
 - o Appel à la candidature pour 5 cas pilotes choisi parmi 5 communes sinistrées. Sonchamp faire déposer un dossier de candidature.
- Mare aux loups : réintroduction de mares en projet par le département, la mairie n'a pas d'information.
- Mercredi prochain pré réunion pour la réunion publique avec la CART et la Foncière Vallée de Chevreuse
- Proposition du Département au lieu « des Yvelines font leur cinéma » proposition théâtre. La commune a postulé parmi 5 pièces sur le mois de juin.
- Syndicat mixte de la Droue et ses affluents : Luc Janottin en est le représentant : un garde rivière quitte le syndicat mais il sera remplacé. GEMAPI en débat ; la Communauté de Communes d'Epervon demande officiellement le transfert de sa compétence prévention inondation (PI) à ce syndicat. Mais le syndicat de bassin versant a 3 intercommunalités : CART ; pour le moment pas de transfert et Chartres ; sans certitude de transfert. Les membres du syndicat sont favorables pour récupérer la compétence GEMA et PI mais sur l'ensemble du territoire.
- Elections chambre de l'agriculture : dépouillement 5 février. C. HILAIRET ne souhaite pas continuer il y aura donc un nouveau président.
- VELOSCENIE : Pour l'animation et la signalisation c'est le comité d'itinéraire de la commune de Sceaux qui va gérer l'ensemble en remplacement de la ville de Chartres qui se retire.
- CME : rencontre jeux avec les aînés du CCAS

Divers :

- Video-protection : le dossier de DETR qui n'a pas été retenu en 2024 sera représenté et nous l'espérons validé. La région a été relancée également.
- Batigere : une visio a eu lieu le 30.01.2025 pour le suivi de chantier –. La consultation des entreprises espérée en février pour une signature des marchés en avril 2025. Il restera 12 mois de travaux pour l'achèvement après consultation et reprise des travaux. Le planning peut être revu lot par lot pour envisager des livraisons anticipées.
- 2 nouveaux personnels ont intégré les services techniques
- Une convention avec le bazar culturel a été signée pour proposer des activités aux enfants du centre de loisirs ainsi qu'aux seniors. En contrepartie un local communal a été fourni et la fibre installée. Le bazar culturel ne souhaite plus maintenir certaines activités. Un courrier lui a été envoyé pour lui rappeler qu'il doit respecter sa part du contrat comme nous l'avons fait.
- Prochain conseil municipal le 6 mars 2025 et le 10 avril vote du budget